

# La Sidra

## DE LA SEMAINE



### LE'H LE'HA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Dieu s'adresse à Avram lui ordonnant : « Pars pour toi de ta terre, de ton lieu de naissance et de la maison de ton père vers la terre que Je te montrerai ». Là, poursuit Dieu, il deviendra une grande nation. Avram et sa femme Sarai, accompagnés de son neveu Loth, se rendent en Terre de Canaan où Avram construit un autel et continue à disséminer le message d'un Dieu unique.

Une famine force le premier Juif à partir pour l'Egypte, où la belle Sarai est enlevée et conduite au palais du Pharaon. Avram échappe à la mort parce qu'ils se présentent comme frère et sœur. Une plaie empêche le monarque égyptien de la toucher et le convainc de la rendre à Avram, en attribuant au frère, qui s'est révélé être le mari, de l'or, de l'argent et du bétail.

De retour au pays de Canaan, Loth se sépare d'Avram et s'installe dans la ville impie de Sodome où il est fait captif quand les puissantes armées de Kédorlaomère et ses trois alliés conquièrent les cinq villes de la vallée de Sodome. Avram se met en route avec une petite troupe pour secourir son neveu, vainc les quatre rois et est béni par Malkitsédék, le roi de Salem (Jérusalem).

Dieu scelle « l'Alliance en les parties » avec Avram, dans laquelle l'exil et la persécution (Galout) du Peuple d'Israël sont prévus et la Terre Sainte leur est attribuée comme héritage éternel.

Toujours sans enfant, dix ans après leur arrivée dans le pays, Sarai dit à Avram d'épouser sa servante Hagar. Hagar conçoit et en devient insolente avec sa maîtresse puis fuit quand Sarai la traite durement. Un ange la convainc de revenir et lui dit que son fils engendrera une nation peuplée. Ichmaël naît alors qu'Avram est âgé de quatre-vingt-six ans. Treize ans plus tard, Dieu change le nom d'Avram en Avraham (« père de multitudes ») et celui de Sarai en Sarah (« princesse ») et promet qu'un fils leur naîtra. De ce fils, qu'ils appelleront Its'hak (« rira »), émergera une grande nation avec laquelle Dieu établira un lien tout particulier. Avraham reçoit le commandement de se circoncire ainsi que ses descendants, « en signe d'alliance entre Moi et toi ». Avraham obtempère immédiatement, faisant la circoncision à sa propre personne et à tous les hommes de sa maison.

« Lé'h Le'ha », « va-t-en », est le commandement adressé à notre Patriarche Avraham, marquant le commencement de son histoire, comme cela est relaté dans la Paracha de cette semaine.

Suite en page 2

## Edito

### A nouveau temps, vie nouvelle !

« Il faut vivre avec son temps » : le mot est connu. Dis par Rabbi Chnéor Zalman de Lyadi, l'auteur du Tanya, il signifie qu'il faut vivre avec la Paracha de la semaine, c'est elle qui scande le temps qui passe. L'ensemble de cette publication est l'illustration même de cette nécessité. Parfois, cependant, l'idée prend une force d'évidence à laquelle rien ne peut se comparer. N'en est-il pas ainsi à présent ? Si on avait pu la comprendre comme une formule symbolique, certes belle et puissante, mais limitée à elle-même et sans portée concrète, voici que la réalité en proclame l'urgence quotidienne. « Lé'h Lé'ha – Va vers toi » ordonne-t-elle. Vieux message adressé par Dieu à Abraham mais aussi message vivant pour tous les temps, et surtout message pour notre époque d'incertitude. Partir, aller vers soi : c'est un véritable programme qui nous est ainsi donné. Il ne reste plus qu'à le mettre en œuvre.

Souvenons-nous encore une fois : les fêtes nous ont emplis de bonheur. Puis elles se sont terminées et nous sommes revenus aux soucis de la vie, un instant délaissés, mais en sentant vibrer en nous une force renouvelée. C'est ainsi que nous avons tenu sans peine devant les assauts du monde et que, fidèles à ce que nous sommes vraiment, nous nous sommes liés à Dieu par l'étude et la pratique des commandements. Puis, peu à peu, l'habitude a pu commencer à s'installer de nouveau. Peu à peu, le chemin du service Divin a pu retrouver sa place ancienne, celle des années passées, comme un long fleuve tranquille retrouvant son ancien lit un moment asséché. Et si une autre voie était possible ? Et si les habitudes n'étaient pas les maîtres de la vie ? Si celle-ci pouvait être le lieu d'un choix permanent entre tous les potentiels que l'homme, en tant que créature Divine, possède ?

« Pars » nous dit la Paracha. « Va vers toi » souligne-t-elle. « Laisse derrière toi la routine et toutes ces choses ressassées qui font la vie des êtres humains ; il est temps de passer à un service de Dieu plus profond, moteur de la vie, âme du quotidien ! » veut-elle nous donner à comprendre. Car, en cet encore début d'année, c'est bien là l'enjeu. Sortir de ses limites auto imposées pour aller à la découverte de soi. En un mot « aller vers soi » comme on va vers une terre inconnue dont on sait qu'elle est pleine de trésors qui n'attendent que leur découvreur. Même si tous les actes, les paroles, les pensées ont été jusqu'ici merveilleux, le meilleur est là, à notre portée, juste derrière l'horizon. Le temps du chemin qui s'ouvre est venu.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 17h 07  
Sortie : 18h 14

Bordeaux 17.28  
Deauville 17.15  
Grenoble 17.02  
Lille 17.00

Lyon 17.05  
Marseille 17.08  
Montpellier 17.13  
Nancy 16.52  
Nantes 17.27

Nice 16.59  
Rouen 17.11  
Strasbourg 16.46  
Toulouse 17.23



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT LE'H LE'HA

A partir du dimanche 30 oct. 2022 Pose des Téléphones : 6h 31 Heure limite du Chema : 10h 04 Fin Kidouch Levana : mercredi 9 novembre à 2h 28mn

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Il est dit d'Avraham qu'il était généreux avec son argent, sa personne et son âme. C'est par la bonté que s'exprimait essentiellement son service. Elle embrassait son être tout entier, se manifestait dans toutes les trois catégories : ses possessions, son corps et son âme. Cette générosité et cette bonté étaient illimitées, au-delà de toute mesure. Comme l'ont statué nos Sages, nous tirons de son comportement généreux le principe selon lequel « l'hospitalité surpasse l'importance de recevoir la présence divine. »

Ainsi, cette générosité dans ces trois domaines qu'étaient ses possessions, son corps et son âme n'était-elle pas un altruisme ordinaire mais celui d'une nature illimitée.

L'on peut donc comprendre de ces observations préliminaires que le commandement : « Va-t-en... », donné à Avraham, imprégnait toutes les forces de son âme. Et puisque ce commandement fut donné à Avraham Avinou, il constitue également l'enseignement pour chacun de nous de « nous en aller », de tous les moyens d'expression et de toutes les forces de notre âme juive [Ndt : Pour les élever à un niveau supérieur].

La conclusion du verset insiste avec encore plus d'emphase sur le fait qu'en disant « Lé'h Le'ha », D.ieu demande à chaque Juif, comme Il l'a fait à Avraham, d'« avancer » dans son service de D.ieu avec toutes les forces de son âme.

Le verset poursuit : « (va-t-en) de ta terre, de ton lieu de naissance et de la maison de ton père. » Cela nous indique quelle forme ce départ doit-il revêtir.

Tu dois t'en aller de « ta terre » (« Art-sé'ha » en hébreu désigne le « Ratson ») : ta volonté. Tu dois t'en aller de « ton lieu de naissance » : cela se réfère aux facultés émotionnelles naturelles, innées. Et tu dois t'en aller de « la maison de ton père », fait allusion aux facultés intellectuelles.

Ces trois formes d'expression (la volonté, les émotions et l'intellect), qui englobent l'ensemble des facultés humaines, ne doivent pas se manifester simplement dans les limites de notre nature première, innée. (Cela nous concerne nous-aussi, quand bien même le verset parle de la nature innée d'un Juste aussi grand qu'Avraham Avinou.) Mais bien au contraire, il nous faut sans cesse faire en sorte que nos forces personnelles soient constamment en situation d'« avancement », vers des niveaux incomparablement supérieurs, au-delà de toutes mesures et de toutes limites (y compris au-delà des limites d'Avraham Avinou !)

C'est la raison pour laquelle le verset dit « Va-t-en... de ta terre... » Il faut s'éloigner complètement de sa « terre », de son « lieu de naissance » et de la « maison de son père » parce que l'état naturel de ces aptitudes ne peut en rien se comparer à l'élévation que l'on peut atteindre en accomplissant le service de « Lé'h Le'ha ».

Ce même verset explique également quelle forme de « départ » est nécessaire pour accomplir le commandement de « Lé'h Le'ha », à quels niveaux devons-nous aspirer en « nous en allant ». L'explication se trouve dans le mot « Le'ha » qui signifie littéralement : « vers toi » (ou « pour toi »). Ainsi, « Lé'h Le'ha » se traduit par « va-t-

en vers toi » ou « pour toi ».

Pour que les choses soient plus claires, il faut au préalable citer deux interprétations du mot « Le'ha ». « Le'ha » veut tout d'abord dire : « pour ton bénéfice et ton plaisir ». Par ailleurs, ce mot fait également référence à « ton essence, tes racines et ta source. » Ces deux interprétations indiquent le niveau incomparablement supérieur que l'on atteint en « s'en allant » de toutes nos facultés et en utilisant toutes les forces de notre âme.

« S'en aller pour son bénéfice et son plaisir » signifie que malgré le fait qu'il nous est commandé d'abandonner complètement notre situation antérieure, il n'en reste pas moins que, puisque cela constitue la volonté du Tout Puissant, cela devient notre plaisir et notre délice.

C'est la qualité du serviteur dont le plaisir est le plaisir du maître.

C'est ainsi que nous pouvons comprendre la grandeur du changement produit par le fait de s'en aller, « Lé'h Le'ha », par lequel on atteint le niveau de « serviteur » de D.ieu. Car la grandeur de l'accomplissement de la Torah et des Mitsvot d'un « serviteur » par rapport à un accomplissement ordinaire est sans commune mesure.

Cela s'applique également à la seconde interprétation de « Le'ha » : « à ton essence, à tes racines et à ta source » parce que l'idée de « s'en aller » de ses racines et de sa source est la Techouvah (le retour à D.ieu) comme l'indique le verset : « Et l'esprit retournera à D.ieu Qui l'a donné ». Le niveau du service atteint par la Techouvah est même supérieur à celui qu'atteignent les Tsadikim, les Justes parfaits.

## Etude du **RAMBAM**

### • DIMANCHE 30 OCTOBRE - 5 'HECHVAN

**Mitsva négative n° 89:** Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire.

**Mitsva positive n° 39:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

**Mitsva positive n° 29:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

**Mitsva négative n° 81:** Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel.

**Mitsva positive n° 30:** C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

### • LUNDI 31 OCTOBRE - 6 'HECHVAN

**Mitsva positive n° 28:** Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

**Mitsva positive n° 25:** Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant D.ieu.

**Mitsva positive n° 40:** Il s'agit du commandement qui a été ordonné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et de l'après-midi, qui sont nommés les galettes du Grand Prêtre ou bien aussi « oblation du prêtre oint ».

**Mitsva positive n° 41:** Il s'agit du commandement d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le « Moussaf » du Chabbat.

**Mitsva positive n° 44:** Il s'agit du commandement de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Eternel.

**Mitsva positive n° 42:** Il s'agit du commandement d'apporter une offrande supplémentaire chaque Roch 'Hodech, en plus de l'offrande quotidienne.

### • MARDI 1<sup>er</sup> NOVEMBRE - 7 'HECHVAN

**Mitsva positive n° 43:** Il s'agit du commandement d'offrir un sacrifice supplémentaire, en plus de l'offrande quotidienne, pendant chacun des sept jours de Pessa'h.

**Mitsva positive n° 44:** Il s'agit de l'offrande de l'Omer. C'est le commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande d'orge le 16 Nissan accompagnée d'un agneau âgé au plus d'une année comme holocauste.

**Mitsva positive n° 45:** Il s'agit du commandement d'offrir un sacrifice sup-

plémentaire le cinquantième jour après l'offrande de l'Omer du 16 Nissan.

**Mitsva positive n° 46:** Il s'agit du commandement d'apporter deux pains levés au Temple, ainsi que les sacrifices offerts en raison de l'offrande du pain, lors du jour fixé comme clôture et d'offrir les sacrifices comme cela est expliqué dans le Lévitique. Les prêtres consomment les deux pains après les avoir balancés, accompagnés des deux agneaux des offrandes de paix.

**Mitsva positive n° 47:** Il s'agit du commandement d'offrir une offrande supplémentaire le premier jour du mois de Tichri. C'est le « Moussaf » de Roch Hachana.

**Mitsva positive n° 48:** Il s'agit du commandement d'offrir une offrande supplémentaire le 10 du mois de Tichri.

**Mitsva positive n° 50:** Il s'agit du commandement d'offrir une offrande supplémentaire durant les jours de la fête de Souccot.

**Mitsva positive n° 51:** Il s'agit du commandement d'offrir une offrande supplémentaire le huitième jour de la fête de Souccot car il constitue une fête en soi.

### • MERCREDI 2 NOVEMBRE - 8 'HECHVAN

**Mitsva positive n° 161:** Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de compter l'Omer.

**Mitsva négative n° 140:** Il est interdit de manger des sacrifices devenus inaptes à cause d'un défaut corporel causé volontairement.

### • JEUDI 3 NOVEMBRE - 9 'HECHVAN

**Mitsva négative n° 132:** Il nous est interdit de manger du « Pigoul ». Ce terme désigne un sacrifice qui est devenu inapte à cause d'une pensée étrangère soit au moment où il a été abattu soit au moment où il a été offert, la personne qui s'en était chargé ayant eu à l'esprit qu'elle en mangerait au-delà du délai fixé par la loi ou qu'elle brûlerait au-delà de ce délai les parties qu'on est en droit de brûler.

### • VENDREDI 4 NOVEMBRE - 10 'HECHVAN

**Mitsva négative n° 120:** Il nous est interdit de garder la viande d'un sacrifice de reconnaissance jusqu'au lendemain matin (du jour où il est offert).

### • SAMEDI 5 NOVEMBRE - 11 'HECHVAN

**Mitsva négative n° 131:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger du « Notar », c'est-à-dire ce qui reste de la chair des sacrifices, passé le délai prescrit pour sa consommation.

Extrait  
du Séfer  
Hamitsvot  
(Maïmonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif

## LA TECHOUVA DE BILL...

C'est une histoire que j'ai entendue directement de Michael Paley qui est le dirigeant d'une importante communauté juive américaine. C'était en 1998 ou 1999 ; un scandale sans précédent avait éclaboussé le président des États-Unis de l'époque, Bill Clinton. La presse et ses adversaires politiques ne cessaient de l'accuser pour sa conduite honteuse et, grâce sans doute à de puissants avocats, il avait échappé à la sanction suprême qu'on appelle impeachment, le renvoi de son poste et les affres d'un procès retentissant bien mérité.

A un moment donné, Bill Clinton arriva à Cincinnati (Ohio) où il assista à une réunion œcuménique avec la participation de représentants des différents cultes religieux de la ville : christianisme, islam, bouddhisme, évangélisme etc. ainsi qu'un rabbin, en l'occurrence Michael Paley. Ce dernier se demandait bien sûr de quoi parler avec ce président que tout le monde savait empêtré dans une sale affaire. Selon le protocole, il était prévu que le président serrerait juste la main de ces hommes voués à la spiritualité, échangerait avec chacun quelques mots convenus puis serait photographié avec lui : ainsi chacun pourrait donc accrocher dans son bureau le souvenir immortel d'une rencontre avec le président.

De quoi peut-on parler en quelques minutes de façon à faire réfléchir un homme aussi important, sans doute l'homme le plus puissant de la planète mais qui avait commis des actes aussi répréhensibles -

selon toutes les religions ?

Quand le président passa devant lui, Michael décida de tenter le tout pour le tout et, en lui serrant la main, il déclara :

- Monsieur le Président ! Il est temps de faire Techouva ! (Il employa à dessein le mot en hébreu afin de provoquer – pensait-il – la question évidente de sa part : que signifie ce mot ? Michael se préparait déjà à une longue explication du mot Techouva qu'on traduit en général par repentir).

- Intéressant ! répliqua Bill Clinton qui, à son tour, stupéfia Michael Paley. Qu'entendez-vous par Techouva : selon Rav Soloveitchik ou selon Rav Kook ?

Inutile de décrire l'effet que produisit cette phrase sur Michael qui faillit s'évanouir devant le retournement de situation ! Il ne s'était évidemment pas attendu à soutenir un « pilpoul » quasi-talmudique avec le président ! Non seulement celui-ci connaissait le mot Techouva mais il savait qui étaient Rav Soloveitchik et Rav Kook et, de plus, il connaissait leurs différences d'opinion – ce que 99 % des Juifs ignorent sans doute !

(Petite explication : Rav Yossef Ber Soloveitchik, né en Russie avait étudié à Berlin entre les deux guerres puis était devenu une des sommités du judaïsme américain à Boston, affilié à la mouvance lituanienne. Il décéda en 1993. Quant à Rav Avraham Its'hak Yehouda Hacoheh Kook, né en Russie, il avait étudié dans la Yechiva de Rav 'Haïm de Volojine (élève du Gaon de Vilna), donc de tendance lituanienne lui aussi ; mais il s'était intéressé aussi à la Kabbala et à la mystique du mouvement 'hassidique. Après avoir étudié à Londres, il était monté en Erets Israël où il était devenu le premier Grand-Rabbin Ashkénaze et était décédé en 1935. On raconte que sa mère qui venait d'une famille 'hassidique avait insisté pour qu'à sa Brit Mila, l'enfant porte une Kippa qui avait appartenu au Rabbi Tséma'h Tsédek, troisième Rabbi de Loubavitch.

Tous deux avaient écrit de nombreux livres et, en particulier, s'étaient intéressés à la notion de Techouva. Rav Soloveitchik avait insisté sur la description du mal : combien l'être humain est susceptible de fauter, combien il est faible et peut tomber des hauteurs sublimes vers des profondeurs infernales. Quant à Rav Kook, il insistait sur la grandeur de l'âme juive qui provient d'une source divine qui ne peut d'aucune manière être complètement effacée et qui inspire l'homme à « retourner » (ce qui est la racine du mot Techouva) vers son Créateur

en prenant de bonnes résolutions – quelles que soient les saletés qui auraient pu jeter une ombre sur sa personnalité : au fond de l'âme il reste toujours une étincelle de divinité).

Revenons à Michael Paley : après un premier moment d'étonnement, il répondit du tac au tac au président :

- Bien sûr, je pense à la Techouva version Rav Kook !

- Ah ! Très intéressant, s'exclama Bill Clinton. La plupart des gens de religion auxquels j'ai parlé me conseillaient plutôt de m'approfondir dans la Techouva version Rav Soloveitchik ! Je veux vous parler en privé tout à l'heure !

Effectivement, après la réception officielle ennuyeuse qui suivit, Bill Clinton emmena Michael Paley dans une salle attenante et tous les deux discutèrent longuement d'homme à homme quant aux implications suscitées par la Techouva selon le Rav Kook...

De cette anecdote édifiante, nous apprenons que la porte n'est jamais fermée. Nul d'entre nous n'est parfait et chacun d'entre nous doit retourner vers son étincelle intérieure, sainte, pure, intacte. Les non-juifs ont eux aussi l'obligation de procéder à la Techouva – selon l'opinion du Rambam (Maïmonide). Les blessures existent mais chacun d'entre nous est capable de retrouver ce point d'ancrage qui l'aidera à se propulser toujours plus haut – selon la version de Rav Kook ! Il incombe à chacun d'entre nous, où qu'il soit (spirituellement parlant) de saisir la perche et d'évoluer positivement.

Rav Yossef Yitzhak Jacobson

Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES

### DE MACHIA'H

#### QUAND LE PROPHÈTE ELIE VIENDRA-T-IL ?

Nos Sages enseignent qu'il faut attendre la venue de Machia'h constamment. C'est là le sens de la phrase que nous disons dans la prière : « En Ton salut, nous avons confiance tout le jour ». Elle signifie que notre certitude de la venue de Machia'h est si forte que véritablement chaque moment du jour nous attendons son avènement.

Cependant, une question se pose. Il est dit que le prophète Elie viendra annoncer cette venue. Dès lors, comment peut-on penser que le Machia'h viendra à présent puisque le prophète ne l'a pas encore annoncé ? Mais cette procédure ne sera applicable que si la venue de Machia'h se déroule selon un processus habituel qualifié par le Talmud de « en son temps ». Au contraire, si elle arrive « en hâte », Machia'h pourra être présent alors que le prophète ne sera pas encore venu.

(D'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch)  
H.N.


Pharmacie


Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal  
 Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc  
 1201 Genève - Suisse

Tél : **004 122 731 90 85**  
 Fax : **004 122 732 47 15**

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

## QUELQUES LOIS À PROPOS DE LA BRIT MILA (CIRCONCISION)

– C'est au père de l'enfant qu'appartient l'obligation de procéder à la Brit Mila de son fils. Cela est considéré comme la plus importante des Mitsvot positives de la Torah car le mot « Brit » (alliance) est mentionné treize fois à son propos. Si le père n'est pas capable de l'accomplir lui-même, il peut nommer un émissaire (un Mohel) pour l'en acquitter.

– Si le père n'y a pas procédé (ou engagé un Mohel pour cela), le tribunal rabbinique de la ville doit s'en charger. Si cela n'a pas été fait, l'enfant devenu adulte devra s'en acquitter.

– Si l'enfant est en bonne santé, la Brit Mila aura lieu le 8<sup>ème</sup> jour (c'est-à-dire qu'au moins sept jours complets se seront écoulés depuis la naissance). Il est interdit de retarder la Brit Mila même d'un jour pour des convenances personnelles. Si l'enfant est né pendant Chabbat, la Brit Mila aura lieu le Chabbat suivant – sauf s'il est né par césarienne : dans ce cas, la Brit Mila sera repoussée au dimanche. Si l'enfant souffre de fièvre par exemple, on ne procédera à la Brit Mila que sept jours après sa guérison complète. En cas d'ictère (« jaunisse »), le Mohel décidera du nombre de jours à attendre. Le Rabbi Tséma'h Tsédek cite le Rambam selon qui une Brit Mila retardée pour raisons médicales répare ce « manque » a posteriori.

– A priori, on procédera à la Brit Mila tôt le matin (mais après la prière), avant 'Hatsot (le milieu de la journée).

– Si un des jumeaux est apte à être circoncis avant son frère, on n'attendra pas la guérison du deuxième – même si cela signifie deux fêtes séparées.

F.L. (d'après Cheva'h Habrit)

**NOUVEAU !! TANT ATTENDU !!**

**OUVERTURE DE VOTRE MAGASIN**

**LEADER CASH PARIS 16<sup>e</sup>**

**Supermarché casher  
au service de la communauté**

**86 rue d'Auteuil – 75016 Paris**

**Une équipe chaleureuse et dynamique**

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**Carrosserie Peinture  
Mécanique Pare-brise**

**FRANCHISE OFFERTE**  
(voir conditions au garage)

**VÉHICULES DE REMPLACEMENT**

**Spécialiste de vos retours de leasing  
Agréé réparateur véhicules  
hybride et électrique**  
(norme NF C18-550)

**☎ 07.62.00.60.99  
☎ 01.57.42.57.42**

**demandez shmouel**

**directauto@orange.fr  
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny  
www.direct-auto.fr**

**SACS**  
GRUPE

**SOLUTION  
NUMÉRIQUE  
SECURITE**

**☎ 01 80 91 59 14**

**INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE**

	Caméra & Vidéo-Surveillance
	Alarme & Télésurveillance
	Contrôle d'accès & Interphonie
	Serrurerie & Portes blindées
	Store, Volet & Rideau métallique
	<b>Nous recrutons des commerciaux</b>

ד"ר רימון

**RIMON**

contact@so-sacs.com - 06.50.39.19.58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES

**NOUVEAU !!  
LEADER CASH  
GAGNY**

**Le supermarché Cacher des familles du 93**

- Un très large choix de produits cashers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité\*
- \* Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny**

**LEADER CASH**

**NOUVEAU** Votre nouveau magasin **NOUVEAU**  
à **ST MAURICE**

**56 bis Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny**

**600 m<sup>2</sup>  
au service  
de la  
communauté**

**94410 St Maurice**

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**Orpi**

**Orpi Optimum  
Rudy HAROSCH**

**350 rue des Pyrénées – Paris 20<sup>e</sup>**

**3 Agences à votre service**

**Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville**

**Simplifiez-vous la vie,  
la gestion complète de vos biens  
avec assurance loyers impayés**

Estimation offerte  
sous 48h

**Tél : 01.42.00.02.02**

**optimum@orpi.com**

**3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA**

**Le Beth Loubavitch  
reste à votre disposition  
pour vos Tefiline et Mezouzot**

**NOUVEAU !**

**www.tefileline-mezouza.com**

**NOUVEAU !**

**Commandez et recevez vos Tefiline et Mezouzot directement chez vous**

**Renseignements 01.45.26.87.60**

Possibilité de récupérer  
vos commandes  
au 8, rue Lamartine - 75009  
ou au 55 rue Petit - 75019

# Hakhel Aujourd'hui...

En 1987 - 5748, année de Hakhel, le Rabbi de Loubavitch a souligné l'importance de vivre cette année avec une énergie spécifique, celle qui animera l'ensemble de nos activités dans l'esprit du rassemblement à l'image de ce qui se vivait à l'époque du Temple.

Car, malgré le fait que nous vivons aujourd'hui un temps d'exil, en l'absence du Temple. C'est là un cruel manque spirituel. Mais ce défaut – transitoire par nature – constitue aussi une possibilité nouvelle : à l'origine, le Hakhel n'était célébré qu'en un endroit – le Temple – et qu'un seul jour – après le premier jour de la fête de Souccot – mais, à notre époque, le Hakhel s'étend spirituellement à toute l'année et à tout endroit.

L'année 5783 est ainsi une année entière de Hakhel. A nous de lui donner une expression concrète.

Le chef de famille réunira les siens, le professeur sa classe, le rabbin sa communauté etc. Toute réunion sera placée sous cette inspiration. Chacun rappellera l'actualité et la puissance de l'année du Hakhel afin qu'on s'emplisse de « crainte de D.ieu » dans la vie quotidienne, ressentant dans l'unité la joie de la Torah et du service de D.ieu.

**Le Beth Loubavitch est à votre disposition pour vous y aider.**



Coupon à détacher et retourner à :

**BETH LOUBAVITCH • HAKHEL**  
8, rue Lamartine – 75009 Paris

**ÉCLAIRONS  
NOTRE QUOTIDIEN  
EN REGARDANT  
CHAQUE JOUR UNE  
VIDÉO DU RABBI...**

**Recevoir par WhatsApp  
la VIDÉO DU RABBI**  
sous-titrée en français

**Comment recevoir la vidéo ?  
Enregistrez le numéro  
+33 7 81 53 60 93  
dans vos contacts et envoyez  
un message WhatsApp  
en écrivant «OUI».**

*Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF  
en partenariat avec JEM France.*

**L'unité des enfants  
à travers les lettres  
dans le Séfer Torah**



*Le 11 Nissan 5741,  
le Rabbi de Loubavitch annonçait  
une campagne bien particulière :*

*Unir les enfants,  
petits garçons avant la Bar Mitsva,  
petites filles avant la Bat Mitsva,  
dans un Séfer Torah réservé aux enfants  
à travers le monde afin de renforcer  
leur lien avec la Torah*

*La lettre dans le Séfer Torah  
est une source de bénédictions  
pour l'enfant, sa famille  
ainsi que pour tout le Peuple juif*

**www.kidstorah.fr**

**Vous pensez léguer  
votre patrimoine à des proches.**

Il existe des  
**AVANTAGES FISCAUX**

liés aux fondations qui permettent d'en  
léguer une partie à la Fondation sans  
que cela ne diminue en rien leur part.

**LA FONDATION HAYA MOUCHKA**  
ainsi que

**L'ASSOCIATION BETH LOUBAVITCH**  
sont habilitées à recevoir les legs

N'hésitez pas à nous contacter en toute  
discrétion pour plus d'informations au

**01.44.52.72.96**  
**Demandez Dovi**



**Votre Boîte  
de Tsédaka  
est pleine !**

Contactez-nous au  
**01 45 26 87 60**

Nous nous ferons un plaisir  
de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au  
**Beth Loubavitch :**  
8 rue Lamartine - Paris 9<sup>e</sup>  
ou 55 rue Petit - Paris 19<sup>e</sup>  
ou compléter notre formulaire en ligne  
sur [loubavitch.fr/tsedaka](http://loubavitch.fr/tsedaka)

25 cantines Paris - Île de France

ב"ה

# CANTINE CACHÈRE

**REPAS FRAIS – ÉQUILIBRÉ**

Les enfants sont récupérés devant les  
établissements publics et ramenés après le repas.  
Ambiance chaleureuse. Personnel qualifié.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS  
Auprès de votre cantine la plus proche - 0145268760

5783

# RASSEMBLONS-NOUS !

HAKHEL • L'ANNÉE DU RASSEMBLEMENT

## Hakhel au temps du Temple

A l'issue du premier jour de la fête de Souccot, tout le peuple juif, sans aucune exception, se rassemblait à Jérusalem, dans la cour du Temple. Là, depuis une estrade de bois qui y avait été dressée, le roi lisait des passages de la Torah tirés du livre de Devarim, le Deutéronome. Chacun venait écouter avec une intense ferveur, y compris les plus grands sages et les érudits les plus célèbres. Car le but était le même pour tous : la plus sincère et plus profonde « crainte de D.ieu ».

## Un commandement passé ?

« La Torah est éternelle » est-il enseigné. Cela signifie qu'elle ne peut jamais être changée ou voir un de ses aspects disparaître. Et le commandement du Hakhel en fait partie. Or il n'est pas applicable aujourd'hui puisque, pour cela, le Temple est nécessaire et qu'il ne sera rétabli que par la venue de Machia'h – l'avènement de l'ère messianique. Comment s'exprime donc cette éternité ?

Tout commandement possède deux dimensions, l'une est matérielle et l'autre est spirituelle. Si la première est comme suspendue, la deuxième existe toujours et nous pouvons la mettre en oeuvre. C'est ainsi que le commandement reste présent en tout temps.

## Le sens du Hakhel

Le mot « Hakhel » signifie rassembler. Cela signifie que l'idée essentielle est de réunir – soi-même et les autres – pour parvenir au meilleur service de D.ieu.

**Réunir soi-même** : rassembler ses forces et ses capacités, ses paroles, ses pensées et ses actes pour s'élever de degré en degré jusqu'à une réelle plénitude.

**Réunir les autres** : comme tous se rassemblaient autour du roi, tout rassemblement attaché à la crainte de D.ieu prend la qualité de Hakhel.



## Hakhel en action !

Prénom juif : .....

Prénom juif de la mère : .....

Nom de famille (facultatif) : .....

Adresse (facultatif) : .....

.....

Ville : ..... Code Postal : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

*Je suis prêt, sans engagement de ma part, à rassembler des Juifs, hommes, femmes et enfants, à leur transmettre les paroles de la Torah et à les inciter à l'étude et la crainte de D.ieu.*

*Je demande à être contacté pour rendre compte de mon activité dans le domaine du Hakhel :*

Une fois par mois  De temps à autre

# Hakhel

– Rassemble le peuple,  
hommes, femmes  
et enfants...

pour qu'ils entendent,  
apprennent et aient  
la crainte de D.ieu...

(Deutéronome 31:12)